AVANT LES DEREGLEMENTS CLIMATIQUES…IL Y A 105 ANS DEJA…

31 JANVIER 1910 : le dernier jour du mois, la Seine atteint son pic de crue à Triel.

A Paris, c'est le 28 que le débit du fleuve est le plus important : 2700 m3 à la seconde ! La cote maximale est atteinte ce jour-là avec 8,62 m à l'échelle du pont de Paris-Austerlitz ! A cet étiage, les bateaux ne peuvent plus passer sous les ponts depuis le 20 janvier. Le 23, les tramways et le métro se sont arrêtés. Le 24, les trains des différentes compagnies de chemin de fer n'ont plus circulé…et le téléphone est coupé !

A Triel aussi, la navigation est stoppée, le transport public et l'approvisionnement très perturbés. Réquisitionnés, les soldats du Génie de l'armée française assurent, avec leurs barques, les déplacements des riverains et leur approvisionnement. La rive gauche est complètement submergée et nombre de villas sont totalement cernées par la Seine, soudainement devenue impétueuse et puissante. Sur la rive droite, en équilibre instable sur des passerelles provisoires installées tout au long du Quai Auguste Roy et des rues adjacentes, les riverains se déplacent à la queue leu leu…La place des Marronniers – aujourd'hui place Foch – ainsi que les rues Trousseline et Saint Vincent sont interdites à la circulation. Seuls les déplacements en barque permettent aux riverains de vaquer à leurs occupations.

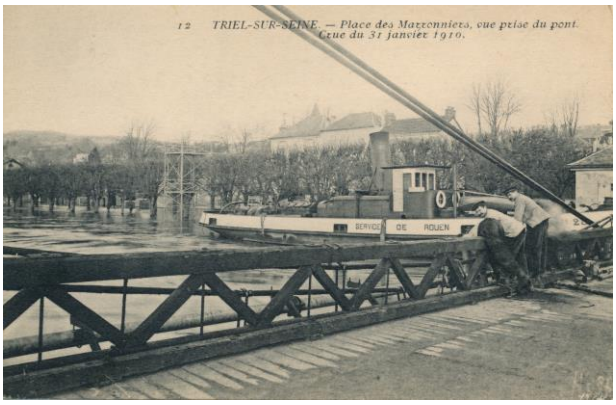

Mais comment en est-on arrivé là ? Le dernier trimestre de l'année 1909 a été très humide, avec des précipitations doubles des normales saisonnières en septembre et octobre et le mois de décembre n'a connu que 6 jours sans pluie, ce qui n'a fait qu'entretenir et accélérer la saturation des sols. Après une première semaine de janvier froide et sèche, *« les torrents d'eau tombés du 18 au 21 déclenchent une crue exceptionnelle et presque subite du Loing, de l'Yonne et du Grand-Morin…en même temps se produisent des crues extraordinaires de la haute Seine et de la Marne »* nous dit le rapport Picard, et enfin du 23 au 25, une nouvelle dépression apporte des précipitations soutenues sur l'ensemble du bassin versant de la Seine !

Le mardi 15 février 1910, une réunion extraordinaire du Conseil Municipal de Triel, fixée d'urgence sur ordre préfectoral, est tenue pour nommer les quatre membres de la commission chargée d'évaluer les pertes éprouvées par les sinistrés de l'inondation. En effet, le Parlement vient de voter un crédit de vingt millions qui doivent être répartis en secours de chômage et de mobilier.

Lors de la séance suivante, le 26 février, *« sur le conseil de M. le Préfet, l'assemblée communale vote une somme de Cent francs pour venir en aide aux victimes de l'inondation »…*Par ailleurs, une autre délibération est proposée : *« Le conseil, ( ) considérant que les récoltes sont perdues en totalité ou gravement compromises et que par suite la plus grande partie des cultivateurs et des vignerons de Triel vont se trouver dans la gêne au cours de l'année 1910 – prie instamment M. le Préfet…pour que des ménagements soient apportés dans le recouvrement de l'impôt et émet le vœu que des dégrèvements en totalité ou en partie soient accordés aux cultivateurs victimes de l'inondation »…*

Clin d'œil du destin, peu de temps avant de subir cette inondation mémorable, Triel est devenue **Triel-sur-Seine**, par décret du 24/12/1909, afin d'éviter les confusions avec Criel, en Normandie et Creil, dans l'Oise.

Sources : AM 1D21 / DRIEE – Rapport Picard / Extraits TRIEL Mémoire en Images / **TRIEL, MEMOIRE & HISTOIRE**